

VIOHALCO SA Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique 0534.941.439 RPM (Bruxelles)

NOTIFICATION

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.1

DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

DONT LA DÉCISION SERA PROPOSEE A

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUI AURA LIEU LE 17 FEVRIER 2016

La société belge Viohalco SA., dont le siège est à Bruxelles, en Belgique (30, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique) (ci-après Viohalco) annonce que, conformément à l'article 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Viohalco qui se tiendra le 17 février 2016, l'amendement suivant de l'article 5.1 (Capital social) des statuts de Viohalco sera proposé à la décision:

2. Proposition de modification des statuts

Proposition de décision

Remplacer le texte de l'article 5.1 des statuts par le texte suivant:

"Article 5 Capital social

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quarante et un millions huit cent nonante-trois mille huit cent onze euros quarante-six cents (141.893.811,46 euros), divisé en deux cent cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante et une (259.189.761) actions sans valeur nominale. »

Enfin, il est rappelé que la convocation pour assister à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Viohalco qui se tiendra le 17 février 2016 a déjà été postée sur le site Web de Viohalco (http://viohalco.com/en/investors/corporategovernance/shareholders meeting).

Bruxelles, le 20 janvier 2016